

PROCÈS VERBAL
des travaux de la grande commission nautique
tenue le 21 mars en visioconférence entre Fort-de-France et Paris
relative au projet de création d'un nouvel appontement à la marina Etang Z'abricots à Fort-de-France.

REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret n°86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques modifié par le décret n°2020-1193 du 29 septembre 2020 et suite à la lettre N° LC/JG/EC/GD/YL/LML/187898 du 11 décembre 2023 de la CACEM de saisie de la grande commission nautique et désignant les membres temporaires de la grande commission nautique, celle-ci s'est réunie à la DM de Martinique, salle de réunion du 2ème étage, Boulevard Chevalier de Sainte-Marthe, Fort-de-France, d'une part et à Balard (président et secrétaire) d'autre part, le jeudi 21 mars 2024, pour émettre un avis sur le projet de création d'un nouvel appontement à la marina Etang Z'abricots à Fort-de-France. Cette réunion de la grande commission nautique fait suite à une première réunion tenue le 16 mai 2023 ayant conclu à des réserves sur le projet.

La commission était composée de :

M. Henri FOUQUES DUPARC, capitaine de vaisseau, de l'inspection générale des Armées-marine	Président
M. Olivier PARVILLERS, ingénieur en chef de 1 ^{ère} classe des études et techniques de l'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Secrétaire
M. Samuel BIGOT, administrateur principal des Affaires Maritimes, Chef du service de la sécurité et de la police maritime, représentant M. l'Administrateur en chef de 1 ^{ère} classe des Affaires Maritimes Xavier NICOLAS, Directeur de la mer de Martinique	Membre de droit

Membres temporaires titulaires :

M. Christophe DORE	Représentant la marine de commerce
M. Alex NESTORET	Représentant la plaisance – Club nautique
Mme Antoine SABLONE	Représentant la plaisance - Usager

Membre temporaire suppléant :

M. Oliver GABBERT	Représentants la SNSM
M. David EREPMOC	Représentant le pilotage
M. Mike GIACOMETTI	Représentant la marine de commerce
M. Jean-Marc GRAPIN	Représentant la plaisance - Usager

Assistaient également à la réunion :

M. Fred BEAUREGARD	Plaisancier
M. Matthieu JOUSSEAUME	DM Martinique, Référent police-réglementation Pôle régulation des activités maritimes
M. Thomas GREJON	DM Martinique - Service des Phares et Balises
M. Josué LUAP	Mairie du Lamentin, chargé d'appui technique du cadre de vie
M. Jean-Emmanuel ONORATO	GPMLM – Capitainerie
M. Jean-Michel COTREBIL	Président CRPMEM
M. Yannis LABEAU M. Grégory DEMARET	CACEM, Chef de Projet Frange Littorale et Prévention des Inondations CACEM, Directeur des infrastructures et de l'urbanisme opérationnel

La réunion se tient en visioconférence entre le Ministère des Armées à Paris (Balard) (président et secrétaire de la GCN) et la direction de la Mer de Martinique à Fort-de-France (autres membres de la GCN, invités et porteurs du projet).

En début de réunion, le président remercie la direction de la Mer de Martinique pour le soutien apporté à l'organisation de la réunion de la commission et l'ensemble des participants pour leur présence.

Le président rappelle que la GCN est réunie ce jour pour donner son avis sur le projet de création d'un nouvel appontement à la marina Etang Z'abricots à Fort-de-France. Cet avis reste technique et porte exclusivement sur les aspects de sécurité de la navigation. Il ne porte en aucun cas sur l'opportunité ou le bien-fondé du projet.

Cette réunion de la grande commission nautique est la seconde à se prononcer sur le projet. La première, du 16 mai 2023, avait émis des réserves (cf. https://www.shom.fr/sites/default/files/2023-06/PV_GC_N_FDF_16.05.2023_complet.pdf).

Le président propose donc de travailler en différentiel par rapport à cette dernière GCN et donc de se concentrer sur les compléments d'étude apportés au projet par la CACEM (conditions de vent, de houle, dans les schémas d'évolution de l'infrastructure portuaire, limitation du clapot au sein du port de plaisance de l'Etang Z'abricots, manœuvres en sécurité de part et d'autre de l'appontement, sécurisation des phases d'embarquement et de débarquement des passagers).

M. BIGOT prie d'excuser l'absence de M. NICOLAS retenu par ailleurs.

SYNTHESE DU DOSSIER

INTRODUCTION ET PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Dans le cadre du développement en bord de mer du quartier de l'Etang Z'abricots, MARTINIQUE TRANSPORT, autorité unique organisatrice des transports et de la mobilité sur l'ensemble du territoire martiniquais, a demandé l'étude d'une liaison maritime entre le centre-ville de Fort-de-France et ce quartier. La CACEM, en charge de la zone concernée, a donc été missionnée pour mener à bien cette étude. Cette étude a été réalisée fin 2020. Au cours de l'année 2021, la Douane a exprimé son souhait de bénéficier de cet appontement pour sa vedette. Mais en 2023, la Douane a annoncé qu'elle renonçait à sa demande. Le projet a été repris dans son dimensionnement initial.

PRESENTATION DU PROJET

M. LABEAU présente l'étude menée par la CACEM en mettant en avant l'évolution du projet par rapport à ce qui avait été présenté en mai 2023. En effet, cette réunion de la grande commission nautique est la seconde à se prononcer sur le projet, la première ayant émis les réserves suivantes (cf. https://www.shom.fr/sites/default/files/2023-06/PV_GCN_FDF_16.05.2023_complet.pdf) :

L'étude environnementale doit être étendue pour prendre en compte l'ensemble des conditions de vent, de houle, dans les schémas d'évolution de l'infrastructure portuaire de cette baie, de manière à davantage justifier une combinaison d'emplacement et d'orientation du quai :

- *Limitant l'accroissement du clapot au sein du port de plaisance de l'Etang Z'abricots ;*
- *Permettant des manœuvres en sécurité de part et d'autre de l'appontement, notamment vis-à-vis du brise-clapot par vent de secteur sud ;*
- *Sécurisant les phases d'embarquement et de débarquement des passagers ;*

En complément :

- *Indépendamment des travaux projetés, il convient de souligner la critique unanime des marins pratiques à propos de l'absence d'entretien des pontons brise-clapot et de leur inefficacité face à la houle de sud-ouest ;*

La direction du port doit porter à la connaissance de l'ensemble des usagers la réglementation en vigueur en matière de vitesse à l'approche du port de plaisance de l'Etang Z'abricots.

L'étude a déterminé 9 positions possibles du ponton et en a retenu 3 à étudier plus finement après évaluation des conditions de sécurité en regard du trafic local et des évolutions possibles du site, notamment de l'agrandissement de la zone portuaire à l'Est du terminal de la pointe des Grives et l'aménagement du bassin des Grives.

L'usage du brise clapot actuel délimitant la marine de l'Etang Z'abricots n'est pas accostable. Sa transformation en quai aurait impliqué un surcoût important et des difficultés techniques incompatibles avec le périmètre du projet.

La solution finale retenue est celle d'un ponton parallèle au brise clapot et relié à la terre par une passerelle positionnée à proximité du bureau du port. Le ponton est prévu en béton reposant sur pieux. Suite à l'abandon d'y accoster la vedette des Douanes, le dimensionnement du ponton a été revu à la baisse, ne nécessitant plus autant de surface pour l'accueil des deux usages, passagers et douane, à savoir 30 m de longueur sur 5 m de largeur.

Pour répondre aux réserves formulées lors de la GCN de 2023, la CACEM a entrepris de faire des études complémentaires des conditions environnementales pour l'usage du plan d'eau et la détermination du meilleur compromis pour le positionnement du ponton.

Ces études montrent que les conditions d'agitation du plan d'eau sont exploitables 340 jours par an avec un clapot du Sud-Est, mais qu'en cas de houle cyclonique, l'accostage ne sera pas possible et par conséquent ne sera pas autorisé. Par ailleurs, il est confirmé que le mouvement des vedettes à l'allure réglementaire ne générera pas davantage de mouvement que le clapot ambiant.

Ces éléments, conjugués à ceux déjà énoncés pour le choix de la position et de l'orientation du ponton, confirment le bien-fondé de la position retenue du ponton par le projet.

SYNTHESE DES DEBATS

Malgré les éléments apportés montrant le bon choix fait par le projet pour le positionnement et l'orientation du ponton, favorisant la sécurité de la manœuvre dans les conditions générales rencontrées, il ressort de la part des usagers du bassin des Grives une forte crainte de l'interaction entre le trafic des vedettes et celui des plaisanciers, notamment par manque de respect des règles de navigation, en particulier de la vitesse.

La réalisation de régates dans cette zone sera aussi une source de conflit d'usage à prendre en compte lors des autorisations de réalisation de ces régates.

La SNSM exprime son mécontentement eu égard à l'impatience des uns et des autres lors de la prise en charge des plaisanciers à couple et a fortiori en remorquage. L'arrivée du trafic des vedettes dans cette zone est mal perçue de ce fait.

Le GPMLM signale également une interaction entre le trafic des vedettes et celui du port du fait du franchissement de ses limites administratives, impliquant un suivi des vedettes par la capitainerie du GPMLM pendant celui-ci. Le GPMLM est invité à se rapprocher de MARTINIQUE TRANSPORT pour définir la mise en œuvre de ce suivi.

Par ailleurs, la question de l'entretien du ponton lourd demeure. Elle s'explique par la défaillance du titulaire d'entretien. La rénovation du ponton lourd est envisagée à moyen terme (environ 5 ans).

Il ressort de ces échanges un besoin de concertation et d'explication sur le projet, notamment les fréquences des rotations et la gestion du passage des vedettes dans le GPMLM, mais aussi la nécessité de la bonne application des règles de navigation, en particulier du respect de la vitesse maximale autorisée (3 nœuds) afin d'éviter toute vague d'étrave nuisible.

TOUR DE TABLE

Le tour de table ne met en avant aucun nouvel élément ; il ne fait que souligner la difficulté rencontrée sur place à assurer une coexistence harmonieuse entre le trafic des vedettes et celui des autres usagers. Pour ce dernier point, une application stricte et sans complaisance du règlement du port est recommandée.

Il est rappelé que la mer appartient à tous, qu'il faut donc accepter de la partager ; de respecter et de faire valoir les droits des usagers certes, mais aussi de se conformer aux devoirs qui leur incombent en retour.

Le président remercie l'ensemble des participants pour leur participation active à cette réunion.

CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie, en visioconférence entre Fort-de-France et Paris, le jeudi 21 mars 2024 pour émettre un avis sur le volet sécurité de la navigation du projet de création d'un nouvel appontement au droit du port de plaisance de l'Etang Z'Abricots à Fort-de-France, tel que décrit dans le procès-verbal ci-joint. Cette grande commission nautique fait suite à celle qui s'était tenue le 16 mai 2023 et qui avait émis un avis réservé sur le projet.

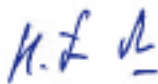
La commission émet un avis favorable avec 5 voix pour et 3 voix contre avec les recommandations suivantes :

- **En phase de travaux :**
 - diffuser aux navigateurs via les bureaux des ports et aux usagers du port de plaisance de l'Etang Z'Abricots, l'information nautique concernant les différentes périodes de travaux, leur phasage respectif et le balisage temporaire associé ainsi que les conditions de navigation aux approches de la marina, dès le début des travaux ;
 - définir avec les autorités compétentes une zone de repli pour les moyens nautiques impliqués dans les travaux ;
- **En phase d'exploitation :**
 - Rappeler et veiller au respect de la limitation de vitesse sur le plan d'eau ;
- **Recommandations spécifiques :**
 - Définir lors d'une commission nautique locale (CNL) les conditions d'exploitation du ponton et de circulation à l'intérieur de l'anse et dans la limite administrative du GPMM, spécifiques au trafic des vedettes ;
 - Organiser une CNL avant le début des travaux pour présentation des moyens en jeu et du planning détaillé ;
- **Mesures géophysiques :** en application de l'article L413-1 du code minier nouveau, transmettre au Shom les résultats des mesures hydrographiques et géophysiques (bathymétrie, courant, sédimentologie) réalisées dans le cadre de ce projet ;
- **Information nautique :** pendant les phases de travaux et à la clôture des travaux, les modifications des caractéristiques nautiques des zones concernées (topographie des parties terrestres, bathymétrie des bassins portuaires, caractéristiques du balisage, caractéristiques du port, réglementation ...) seront transmises au Shom pour la mise à jour de la documentation nautique (carte marine, instructions nautiques...).

Signature des membres

Le président

M. Henri FOUQUES DUPARC



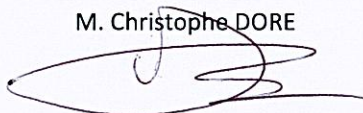
Le secrétaire

M. Olivier PARVILLERS

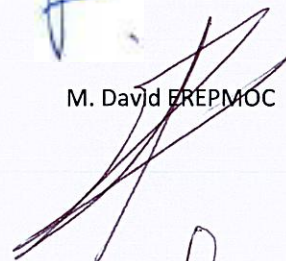


Les membres

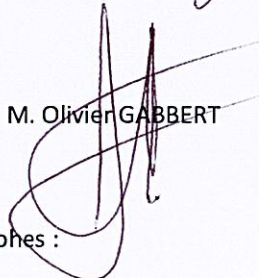
M. Christophe DORE



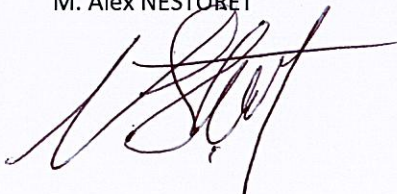
M. David FREPMOC



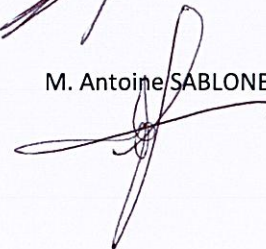
M. Olivier GABBERT



M. Alex NESTORET





M. Antoine SABLONE



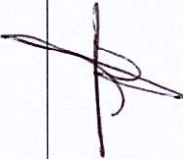
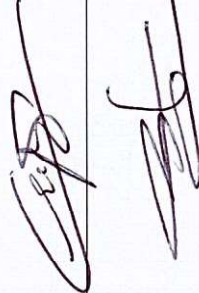
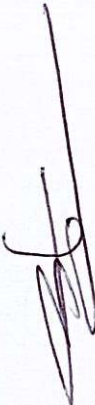


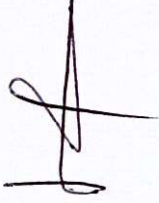
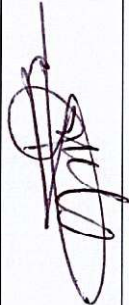

Paraphes :

Feuille de présence de la Grande commission nautique du jeudi 21 mars 2024
concernant le projet de création d'un nouvel appontement à la marina Etang Z'abricots à Fort-de-France.

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Inspection générale des Armées-Marine	M. le CV Henri FOUQUES DUPARC, président de la GCN	henri.fouques_duparc@intradef.gouv.fr	
Shom	M. l'ICETA Olivier PARVILLERS, secrétaire de la GCN	olivier.parvillers@shom.fr	

<p>DM Martinique</p>	<p>M. l'ACIAM Xavier NICOLAS, directeur M. Samuel BIGOT, service sécurité et police maritime M. Marc-Alexandre BERTRAND, service des Phares et Balises M. Thomas GREJON, service des Phares et Balises</p>	<p>nicolas.bihanic@martinique.gouv.fr samuel.bigot@mer.gouv.fr</p>	   
<p>Représentants la marine de commerce</p>	<p>M. Christophe DORE M. Josué MARIE-ROSE Abs. M. Mike GIACOMETTI</p>		
<p>Représentants le pilotage</p>	<p>M. Emmanuel LISE, président M. David EREPMOC ✓ M. Bruno COLLOMBAT</p>	<p>president@pilotage-martinique.com</p>	 president@pilotage-martinique.com

<p>Représentants la SNSM</p>	<p>M. Gilles NOSIBOR M. Alex MAURICE-BELLAY M. Olivier GABBERT ✓</p>	<p>Patron.fort-de-france@snsm.org o.gabbert@holdingug.com</p>	
<p>Représentants la plaisance – Club nautique</p>	<p>M. Alex NESTORET ✓ M. Jean-Michel FIGUERES M. Vianney SAINTENOY</p>	<p>nestale.60@gmail.com jeanmichelfigueres@gmail.com clubnautiqueneptune@gmail.com</p>	
<p>Représentants la plaisance - Usagers</p>	<p>M. Antoine SABLONE M. Charles-Henry MATTTLER abs. M. Jean-Marc GRAPIN</p>	<p>corsaimalouin@gmail.com jean.marc.grapin@gmail.com fred@nicelooking.fr</p>	
<p>Plaisancier</p>	<p>M. Fred BEAUREGARD</p>	<p>fred@nicelooking.fr</p>	
<p>Mairie de Fort-de-France</p>	<p>M. Maurice FERNE</p>	<p>contact@fortdefrance.fr</p>	

Mairie du Lamentin	M. David ZOBDA, maire du Lamentin M. Josué LUAP, chargé d'appui technique du cadre de vie	courrier@mairie-lelamentin.fr iluap@mairie-lelamentin.fr	
GPMLM	M. Jean-Emmanuel ONORATO, capitainerie	Je.onorato@martinique.port.fr	
CRPMEM	Jean-Michel COTREBIL, président		
AEM	M. Maxime ROUSSEAU	maxime1.rousseau@intradef.gouv.fr	Excusé
CACEM	M. Yannis LABEAU, chef de Projet Frange Littorale et Prévention des Inondations M. Grégory DEMARET, directeur des infrastructures et de l'urbanisme opérationnel M. Frédéric LOUIS-SYDNEY, directeur du port	Yannis.LABEAU@cacem-mq.com <i>gregory.demaret@cacem-mq.com</i> fls@cacem-mq.com abs.	